



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 10-2018 - Séance du 26 mars 2018 - Orale

Avancement de l'étude portant sur un rapprochement ou une fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz - Préavis 18/2015

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En date du 15 février 2016, les conseils communaux de Blonay et St-Légier ont acceptés de réaliser l'étude portant sur le rapprochement ou une fusion de nos deux communes.

5 groupes de travail ont été formés et disposant d'un cahier des charges précis. A ce jour, 4 groupes ont déposés leur rapport intermédiaire.

Le GT 1, travaillant plus précisément sur les aspects financiers, n'a pas encore rendu le sien.

En effet, la société fiduciaire spécialisée dans l'audit et le conseil, BDO à Lausanne, a été mandatée pour assister ce groupe de travail et COPIL dans cette démarche. Une analyse financière a été réalisée pour chacune des communes et avec la contribution des municipalités respectives. Ces travaux sont terminés.

Dès lors, nous sommes en attente du rapport final, soit la consolidation de ces analyses qui seront présentées le 23 avril prochain aux municipalités, avec la participation des autres membres du Copil et du GT1.

A l'heure actuelle, nous comptons un retard de l'ordre de 3 mois que le COPIL tient à réduire d'ici la fin de l'année pour tenir le planning.

La rédaction du rapport final par le comité de pilotage devrait être réalisée pour le début de l'été, pour validation auprès des municipalités.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 mars 2018

Municipal délégué : Alain Bovay, syndic

Copie au bureau du conseil communal